

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 octobre 2019

SOUTHERN SNAKES – H-D C 83

1 - Constitution de l'Association :

En date du 24 octobre 2019 il est formé entre des personnes physiques une association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901 qui prend le titre « SOUTHERN SNAKES – HARLEY-DAVIDSON CLUB 83 », dite aussi « SOUTHERN SNAKES – H-D C 83 » dont le siège social est fixé au 222 rue Jean de la Fontaine – 83130 LA GARDE.

2 - Membres fondateurs :

Gilles DENIS

Fabrice MINOLI

3 - Premier Conseil d'Administration / Bureau :

Gilles DENIS est élu Président à l'unanimité

Fabrice MINOLI, est élu Trésorier à l'unanimité

Compte tenu du nombre restreint de personnes physiques composant l'association, Fabrice MINOLI cumulera ses fonctions de Trésorier avec celles de Vice-Président et Gilles DENIS cumulera ses fonctions de Président avec celles de Secrétaire.

Les tarifs suivants en matière d'adhésion sont retenus pour l'exercice 2020, étant entendu qu'un membre qui adhèrera entre le 24/10/2019 et le 31/12/2019 ne règlera qu'une seule cotisation qui sera valable pour la fin de l'année 2019 et l'année 2020 complète.

Cotisation d'un membre bienfaiteur = 150,00 euros

Cotisation d'un membre actif = 50,00 euros

Cotisation d'un membre passager = 30,00 euros

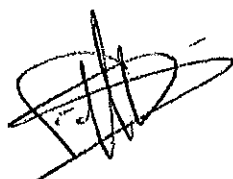
4 - Approbation des statuts et du règlement intérieur :

Les statuts et le règlement intérieur annexés au présent procès-verbal sont approuvés à l'unanimité.

5 - Formalités administratives :

Le Président sera chargé de réaliser les formalités administratives de création d'association dans un délai de 3 jours à compter de la date de la présente assemblée générale constitutive.

Une fois les formalités administratives accomplies, le Président et le Trésorier procéderont conjointement à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association dans un délai de 15 jours.



Fabrice MINOLI, Trésorier

Fait à La Garde, le 24 octobre 2019



Gilles DENIS, Président